



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
16 avril 2024  
Français  
Original : anglais

## Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2692 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a décidé de proroger jusqu'au 15 juillet 2024 le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), défini dans sa résolution [2476 \(2019\)](#) portant création du Bureau. On y trouvera les principaux faits nouveaux survenus depuis le précédent rapport, daté du 15 janvier 2024 ([S/2024/62](#)), et des informations actualisées sur l'exécution du mandat du Bureau.

#### II. Politique et bonne gouvernance

2. Les attaques coordonnées de gangs contre les institutions de l'État, les infrastructures critiques et d'autres symboles de l'autorité de l'État dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince ont constitué des défis majeurs pour la stabilité politique et la gouvernance au cours de la période considérée. Malgré des difficultés majeures, la Police nationale d'Haïti a continué à mener des opérations antigangs pour repousser les attaques. En février, la pression s'est accrue sur le Premier Ministre Ariel Henry pour qu'il prenne des mesures concernant la sécurité et les élections. Du 5 au 7 février, des manifestations antigouvernementales, parfois violentes, ont eu lieu à Port-au-Prince et dans d'autres villes pour demander la démission du Premier Ministre. Les manifestants ont critiqué l'incapacité du Gouvernement à rétablir la sécurité et à faciliter la transition vers l'élection démocratique d'un Président dans les délais prévus par l'accord du 21 décembre 2022. S'adressant à la nation le 7 février, le Premier Ministre a appelé au calme et a réaffirmé l'engagement du Gouvernement à organiser des élections et à renforcer la sécurité. Certains groupes d'opposition ont rejeté ses appels et insisté pour qu'il démissionne immédiatement. Les signataires de l'Accord du 21 décembre ont appelé les parties prenantes à se réunir de nouveau pour tenir des consultations, trouver un consensus sur la mise en place d'un gouvernement d'unité nationale et définir une feuille de route pour les élections.

3. Les participants à la quarante-sixième réunion ordinaire de la Conférence des chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), qui s'est tenue à Georgetown du 25 au 28 février, ont publié une déclaration exprimant leur préoccupation face à la détérioration de la situation en Haïti, à l'issue d'une réunion avec le Premier Ministre Henry spécialement consacrée à Haïti. Ils y ont pris note,



entre autres, de l'engagement pris par ce dernier à faire avancer le processus politique, y compris avec la tenue d'élections générales afin de rétablir un gouvernement et une autorité constitutionnels, au plus tard le 31 août 2025. Les chefs de gouvernement ont en outre annoncé qu'à cette fin, la CARICOM enverrait une équipe chargée d'évaluer les besoins en matière électorale d'ici le 31 mars 2024, en consultation avec l'ONU et conformément aux mandats en vigueur définis par le Conseil de sécurité, avec l'appui du Canada, des États-Unis d'Amérique et de l'Organisation des États américains (OEA), afin de soutenir la planification et les efforts des institutions haïtiennes devant être mises en place.

4. Après la réunion de la CARICOM, le Premier Ministre Henry s'est rendu à Nairobi, à l'invitation du Président, William Ruto. À cette occasion, un mémorandum d'accord a été signé pour faciliter le déploiement futur de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti. Alors que le Premier Ministre Henry tentait de rentrer en Haïti le 3 mars, les attaques coordonnées de gangs visant des infrastructures essentielles de l'État se sont intensifiées, notamment contre le pénitencier national et des commissariats de police. Le 3 mars, le Ministre des finances, Patrick Boisvert, agissant en qualité de Premier Ministre par intérim, a déclaré un état d'urgence, qui reste en vigueur. Le 4 mars, les vols internationaux à destination de Port-au-Prince ont été annulés à la suite d'une tentative de prendre le contrôle de l'aéroport international Toussaint Louverture. Le même jour, le vol à destination de Port-au-Prince affrété pour le Premier Ministre a été détourné vers Porto Rico.

5. Le 11 mars, le Premier Ministre Henry a annoncé dans une allocution vidéodiffusée qu'il quitterait ses fonctions une fois que des dispositions transitoires de gouvernance seraient mises en place. Le même jour, la CARICOM a organisé une réunion à Kingston afin de poursuivre les efforts visant à faciliter la concrétisation d'une vision des dispositions transitoires en matière de gouvernance qui soit prise en main et dirigée par les Haïtiens. La réunion de la CARICOM, tenue en présence de plusieurs partenaires internationaux et avec la participation virtuelle de parties prenantes haïtiennes, a abouti à une déclaration finale dans laquelle ont été annoncés deux engagements majeurs : toutes les parties ont convenu d'établir un engagement en faveur d'un accord de gouvernance transitoire qui faciliterait une transition pacifique du pouvoir grâce à des élections libres, équitables, crédibles, inclusives et participatives, et le Premier Ministre Henry s'est engagé à se retirer dès la formation d'un conseil présidentiel de transition et la nomination d'un Premier Ministre par intérim. Ce conseil serait composé de sept membres ayant droit de vote, représentant divers groupes politiques (Collectif, 21 Décembre, Engagés pour le Développement/Résistance Démocratique, Compromis historique, Lavalas, Montana, Pitit Desalin) et le secteur privé, et de deux membres sans droit de vote représentant la société civile et les communautés interconfessionnelles. La déclaration finale a également spécifié un certain nombre de pouvoirs présidentiels à conférer au conseil, notamment pour ce qui est de sélectionner et nommer le Premier Ministre par intérim et, avec ce dernier, de nommer un conseil des ministres inclusif, de mettre en place un conseil électoral provisoire et un conseil de sécurité nationale, et de collaborer avec la communauté internationale pour accélérer le déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti. Le 12 mars, le Gouvernement kenyan a annoncé qu'il suspendrait les préparatifs du déploiement de 1 000 policiers kenyans dans le cadre de la mission de la Mission en Haïti jusqu'à ce qu'une autorité au pouvoir soit en place.

6. Après quelques retards, la CARICOM a reçu les nominations concernant les candidatures des membres du Conseil. Le dialogue interhaïtien a continué à se tenir à distance, toutes les réunions et tables rondes en personne ayant été temporairement suspendues en raison de la situation actuelle en matière de sécurité. Les candidats proposés ont tenu une première réunion avec les facilitateurs de la CARICOM le

22 mars et ont rencontré des partenaires internationaux pour discuter de questions de sécurité le 24 mars. Les discussions ont porté sur les procédures électorales, l'élection du Président du Conseil et les critères de sélection d'un nouveau Premier Ministre.

7. Lors des discussions facilitées par la CARICOM concernant la formation du Conseil présidentiel de transition tout au long du mois de mars, un certain nombre de changements sont survenus quant aux candidats nommés par les différents groupes de parties prenantes, y compris la coalition Engagés pour le Développement/Résistance Démocratique, les organisations interconfessionnelles et la société civile. En outre, le 20 mars, le parti politique Pitit Desalin a annoncé sa décision de nommer son propre représentant au sein du Conseil présidentiel de transition, composé de sept membres, alors qu'il avait initialement rejeté le processus. Le 24 mars, la deuxième candidate de la coalition Engagés pour le Développement/Résistance s'est retirée, déclarant qu'elle avait été victime d'attaques politiques, de commentaires misogynes et de menaces de mort. Cette évolution, ainsi que la représentation limitée des femmes dans les nouveaux dispositifs de gouvernance, a suscité certaines critiques parmi les parties prenantes qui ont exprimé leurs inquiétudes quant aux défis et à ce qui était perçu comme un retard dans la mise en place du Conseil. Dans le même ordre d'idées, diverses personnalités politiques et de la société civile ont appelé à la nomination d'un juge de la Cour de cassation comme Président de transition, reflétant ainsi partiellement une procédure inscrite à l'article 149 de la Constitution haïtienne de 1987 (non révisée), qui conférerait à la plus haute instance judiciaire le pouvoir de combler une vacance présidentielle (sur investiture ad hoc par l'Assemblée nationale).

8. Le 1<sup>er</sup> avril, le Gouvernement a publié une déclaration informant que le 29 mars, le Premier Ministre Henry avait reçu du Président du Guyana et Président de la CARICOM, Mohamed Irfaan Ali, les noms des neuf personnes sélectionnées pour siéger au Conseil présidentiel de transition. Le Conseil des ministres a également été réuni le 1<sup>er</sup> avril pour discuter de la procédure de mise en place du Conseil présidentiel de transition et de la nomination de ses membres. Le 4 avril, les groupes de parties prenantes qui avaient nommé des représentants au Conseil présidentiel de transition ont signé un « accord politique pour une transition pacifique et ordonnée ». Le 12 avril, un décret établissant officiellement le Conseil présidentiel de transition a été publié au journal officiel. L'accord politique définit la sécurité, la réforme constitutionnelle et les élections comme étant les principales priorités de la transition. Aux termes de l'accord, le Conseil présidentiel de transition, dont le mandat s'achèvera le 7 février 2026 avec l'objectif de transférer le pouvoir à des autorités démocratiquement élues, devrait désigner un Premier Ministre, former un gouvernement en consultation avec ce dernier et établir un conseil électoral provisoire dans les 60 jours suivant la formation de l'exécutif.

9. Le 19 mars et le 6 avril, l'un des membres désignés du Conseil présidentiel de transition a déclaré aux médias que la situation difficile en matière de sécurité à Port-au-Prince devrait être prise en compte dans la formation et la mise en place ultérieure du Conseil, en faisant observer que ses membres auraient besoin d'une protection rapprochée.

10. Le BINUH a continué de dialoguer avec les parties prenantes de tous horizons en utilisant des plateformes en ligne. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti a poursuivi ses interactions avec les parties prenantes nationales afin d'encourager le dialogue. Le 29 février, le BINUH a contribué à une conférence sur le leadership des femmes afin de promouvoir la participation des femmes aux discussions sur la sécurité nationale. À cette occasion, les participants ont lancé un appel au déploiement rapide de la Mission multinationale d'appui à la sécurité. Le 1<sup>er</sup> mars, le BINUH a organisé un forum pour les jeunes dirigeants afin d'intégrer

leurs points de vue dans le processus politique. Les jeunes dirigeants ont présenté une série de propositions concernant l'élaboration d'un cadre de coopération entre les partis politiques et la société civile, ainsi que des éléments à inclure dans une réforme constitutionnelle.

### **III. Lutte contre la violence**

11. La période considérée a été marquée par un profond changement dans la dynamique, les tactiques et les objectifs des gangs. Une alliance apparente entre les principaux gangs a permis des attaques coordonnées à un niveau sans précédent contre l'autorité de l'État, pour contraindre à la démission le Premier Ministre Henry.

12. Le 29 février, les gangs ont commencé à lancer une vague d'attaques simultanées contre des infrastructures stratégiques publiques ainsi que des entreprises et des résidences privées partout dans la capitale, notamment le palais national, les commissariats de police, les prisons, les hôpitaux, la Bibliothèque nationale et l'aéroport international Toussaint Louverture. Les chefs de gang ont déclaré que ces attaques visaient à empêcher le retour du Premier Ministre parti en voyage à l'étranger et qu'elles visaient également d'autres ministres. Les infrastructures de l'État et des locaux privés ont fait l'objet de pillages et d'actes de vandalisme de grande ampleur.

13. Les 2 et 3 mars, des gangs ont mené des attaques planifiées contre le pénitencier national de Port-au-Prince et la prison de Croix-des-Bouquets. Plus de 4 600 des 4 700 personnes qui y étaient détenues se sont évadées, dont certaines étaient membres de gangs. Les autorités ont indiqué que certains évadés ont ensuite rejoint les gangs. Les gangs ont attaqué au moins 22 commissariats de police et détruit une douzaine de véhicules de police, dont un véhicule blindé. Au total, sept policiers ont été tués et au moins quatre autres blessés. Ces attaques visaient à réduire la capacité de la police nationale à répondre efficacement à de multiples attaques simultanées de gangs. Le 3 mars, le Gouvernement a déclaré l'état d'urgence dans tout le département de l'Ouest, avec le soutien des Forces armées d'Haïti, et a imposé un couvre-feu quotidien dans tout le pays de 19 heures à 6 heures, qui a ensuite été renouvelé jusqu'au 10 avril. Le 18 mars, la compagnie publique d'électricité d'Haïti a signalé que des gangs avaient détruit plus de quatre postes électriques dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Les gangs continuent de se livrer à des attaques aussi bien contre les navires de charge que contre les navires à passagers, ce qui complique encore les déplacements entre Port-au-Prince et d'autres régions du pays.

14. Des gangs ont revendiqué publiquement les attaques contre des infrastructures publiques, menaçant de « renverser tout le système », de « guerre civile » et de « génocide » si le Premier Ministre ne démissionnait pas. Les gangs ont continué à menacer les acteurs politiques participant au processus de mise en place du conseil présidentiel de transition. Le 11 mars, dans un message diffusé sur les médias sociaux, des gangs ont menacé de prendre d'assaut des hôtels de Port-au-Prince où des acteurs politiques se rencontraient et séjournaient régulièrement.

15. Dans ce contexte, le nombre d'homicides volontaires a augmenté de manière significative, forçant des milliers de personnes à abandonner leurs foyers dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 29 février, le BINUH a enregistré 1 312 victimes d'homicide volontaire, dont 190 femmes, 4 filles et 21 garçons, contre 995 victimes au cours de la précédente période de deux mois (novembre-décembre 2023). Le nombre d'enlèvements s'est élevé à au moins 504 victimes, dont 294 femmes, 11 filles et 9 garçons, contre 370 victimes enregistrées au cours de la précédente période de deux mois en 2023 (novembre-décembre 2023). Les principaux auteurs restent des membres de gangs opérant dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et dans le département de l'Artibonite. Entre-temps, les assassinats

commis par des groupes « d'autodéfense » et des particuliers se sont poursuivis, au moins 27 membres présumés de gangs ayant été tués entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 29 février.

16. Le 12 mars, l'Équipe spéciale interministérielle et interinstitutionnelle, chargée de mettre en œuvre la stratégie nationale de désarmement, de démantèlement, de réintégration et de lutte contre la violence locale a soumis au Ministre de la justice et de la sécurité publique un projet de loi révisé sur la gestion des armes et des munitions. Élaboré avec le concours du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du BINUH, ce texte révisé vise à aligner le cadre juridique haïtien sur les normes internationales. Il couvre divers aspects de la gestion des armes à feu, notamment le marquage, le traçage, le transport, le stockage, les protocoles de destruction et les règles d'importation et d'exportation. La présentation de ce texte marque une étape cruciale après deux années de travail destinées à renforcer les cadres juridiques et les réglementations relatives à la gestion des armes et des munitions dans le pays.

17. Le 13 février, les autorités haïtiennes et américaines ont signé un mémorandum de coopération pour établir officiellement l'Unité transnationale d'enquête criminelle en Haïti. Cette nouvelle entité doit contribuer à la rationalisation du flux d'informations entre les organismes chargés de l'application de la loi en Haïti et aux États-Unis, renforçant ainsi les capacités d'enquête et de poursuites concernant les activités criminelles transnationales.

## IV. Sécurité et état de droit

### *Police*

18. La Police nationale d'Haïti reste la dernière institution visible à s'opposer à la violence des gangs. Face aux attaques incessantes des gangs contre ses infrastructures et son personnel, elle a continué à protéger des sites critiques et stratégiques, notamment le Palais national, la Banque centrale d'Haïti et l'aéroport international Toussaint Louverture, et a repris les opérations visant à regagner le contrôle de certaines parties de la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Parallèlement, la remise des diplômes à 786 nouveaux élèves policiers de la trente-troisième promotion, dont 112 femmes, le 11 mars, a contribué à compenser les taux élevés d'attrition dans les rangs de la police. Au 31 mars, la police nationale comptait 13 893 agents, dont 1 686 femmes. Parmi eux, 1 560 agents, dont 167 femmes, sont inactifs. Des préparatifs sont également en cours pour s'assurer que 900 recrues supplémentaires de la trente-quatrième promotion seront prêtes à commencer la formation de base accélérée en mai 2024, en vue de diplômé environ 1 600 officiers de police en 2024.

19. Le 30 janvier, le Premier Ministre a assisté à la première réunion du comité directeur du programme conjoint de deux ans visant à soutenir la professionnalisation de la police nationale (le « panier de fonds » de la police). Les membres du comité ont accepté de prolonger le programme de 24 mois pour achever les activités restantes de remise en état et de construction des commissariats de police, et pour procéder aux ajustements nécessaires en fonction des fonds disponibles et des nouvelles priorités fixées par la Police nationale d'Haïti. Le panier de fonds géré par le PNUD a reçu 25,7 millions de dollars sur le montant budgétisé de 28 millions de dollars, ce qui laisse un solde de 2,3 millions de dollars à mobiliser. Avec le concours de partenaires internationaux bilatéraux et de la Force de police permanente du Département des opérations de paix, des sessions de renforcement des capacités ont été organisées de janvier à mars, portant notamment sur la planification stratégique et le processus budgétaire, les enquêtes et le renseignement.

20. Le BINUH continue de se coordonner avec la police nationale, les acteurs humanitaires et les partenaires internationaux, afin d'assurer une coordination efficace avec la Mission multinationale d'appui à la sécurité dont la mise en place est attendue. Le haut commandement de la police nationale et le Ministre de la justice et de la sécurité publique ont participé à une deuxième conférence de planification qui s'est tenue à Washington les 12 et 13 février, afin de finaliser les documents de planification relatifs au déploiement de la Mission. En marge de la réunion ministérielle du Groupe des Vingt qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) le 22 février, plusieurs États Membres ont fait de nouvelles annonces de contribution en faveur du déploiement futur de la Mission, le Bénin ayant pour sa part annoncé prévoir de fournir un contingent d'au moins 1 500 personnes pour la mission multinationale menée par le Kenya.

#### *Services pénitentiaires*

21. Les autorités nationales n'ont pas été en mesure de réagir de manière adéquate lorsqu'un assaut coordonné impliquant plusieurs gangs, équipés d'un drone, a visé les deux principales prisons de Port-au-Prince le 2 mars. Les deux prisons sont situées dans des zones à haut risque. Cet assaut a conduit à l'évasion de plus de 4 600 détenus. Les mesures de sécurité inadéquates, le personnel non formé et les systèmes de protection inefficaces dans ces prisons met en évidence les difficultés auxquelles les prisons haïtiennes ont toujours été confrontées. Le 30 janvier, la prison pour femmes de Cabaret, dont les occupantes avaient été évacuées en mai 2023 vers d'autres établissements en raison de graves problèmes de sécurité suite à des tentatives répétées d'attaques par des gangs, a été fortement endommagée.

22. Trois prisons en Haïti (le pénitencier national de Port-au-Prince, la prison de Croix-des-Bouquets et la prison pour femmes de Cabaret) ne sont actuellement pas opérationnelles en conséquence des attaques de gangs. Au 3 avril, suite aux évasions de grande ampleur, les prisons haïtiennes accueilleraient 7 296 détenus, dont 387 femmes, 233 garçons et 15 filles. L'expansion territoriale des gangs et le déclin de la sécurité à Port-au-Prince posent des problèmes logistiques pour les prisons, compromettant l'approvisionnement et l'accès du personnel et faisant s'accroître les risques d'attaques et d'émeutes. Afin de prévenir d'autres attaques de gangs, l'administration pénitentiaire a mis en œuvre des mesures de sécurité destinées à renforcer la sécurité des 16 prisons encore opérationnelles et à réaffecter le personnel des prisons touchées vers les autres établissements. Le BINUH explore actuellement des domaines de coopération avec les parties prenantes internationales afin de relancer les efforts visant à soutenir de manière globale le système pénitentiaire haïtien pour faire face à cette crise chronique de longue date, qui a été amplifiée par la récente vague d'attaques de gangs.

#### *Justice*

23. Plusieurs anciens hauts fonctionnaires, dont deux ex-présidents et d'ex-premiers ministres, ont été cités à comparaître par un juge d'instruction du tribunal de première instance de Port-au-Prince pour complicité présumée de détournement de biens publics. L'émission de ces citations à comparaître fait suite à la publication, le 15 novembre 2023, de rapports de l'Unité de lutte contre la corruption alléguant qu'un certain nombre de cas de corruption s'étaient produits dans plusieurs institutions publiques. Certains suspects ont été entendus par le juge, et ceux qui n'ont pas répondu ont fait l'objet d'un mandat d'arrêt. Un ancien chef parlementaire et dirigeant du parti politique « Alliance pour une société sans exclusion » a été arrêté et placé en détention le 22 janvier pour son implication présumée dans cette affaire. Plusieurs organisations de la société civile et de défense des droits humains, dont Ensemble



contre la corruption et le Réseau national de défense des droits humains, ont critiqué les décisions du juge en les qualifiant d'illégales.

24. Le 25 janvier, le juge d'instruction a rendu l'ordonnance finale dans l'affaire de l'assassinat de l'ancien Président Jovenel Moïse. Cette ordonnance renvoyait devant la Cour pénale 51 accusés, dont la veuve de l'ancien Président Moïse et un ancien Premier Ministre, pour y être jugés pour association de malfaiteurs, vol à main armée, terrorisme, assassinat et complicité d'assassinat. Le 5 avril, le Procureur de Port-au-Prince a informé le BINUH qu'un certain nombre des accusés avaient fait appel.

25. Le 2 février, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire a achevé l'examen de 60 dossiers de magistrats provenant de la Commission technique de certification (CTC) et en a certifié 30, rejeté 12 pour des questions d'intégrité et renvoyé 18 pour un examen plus approfondi. Les enquêtes ont été facilitées par le soutien logistique du Programme d'appui à la justice et la lutte contre l'impunité du PNUD. Le 29 janvier, le Ministère de la justice a affecté 10 juges à différentes juridictions, afin de remédier aux problèmes d'effectifs dans les tribunaux.

26. Le 29 février, le BINUH, en coopération avec le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires, a réuni des représentants du Ministère de la justice, du tribunal de première instance et du parquet de Port-au-Prince, de la police nationale, de l'administration pénitentiaire, de l'ordre des avocats, de l'institution nationale des droits humains et du Conseil national d'assistance légale ainsi que des membres de la société civile pour discuter du rôle des systèmes judiciaire et pénitentiaire haïtiens s'agissant de remédier aux conséquences possibles du déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité. Les participants ont souligné le besoin immédiat de solutions pour résoudre les problèmes d'infrastructure dans les systèmes judiciaires et pénitentiaires pendant et avant le déploiement de la Mission. Les recommandations portaient sur la récupération des installations illégalement occupées, le renforcement des capacités logistiques, la réduction de la surpopulation et la lutte contre la détention préventive prolongée. Elles ont également mis l'accent sur les réparations pour les victimes de violences sexuelles. L'application du principe de responsabilité en cas de violation des droits humains a également été mise en avant.

27. La grève entamée le 12 décembre par les greffiers pour exiger de meilleures conditions de travail se poursuit malgré un mémorandum du Ministère de la justice et de la sécurité publique en date du 9 janvier exhortant les greffiers, huissiers et autres personnels d'appui à reprendre le travail pendant que les formalités administratives destinées à répondre à leurs revendications étaient élaborées sous leur forme définitive. Alors que la grève paralyse le fonctionnement des tribunaux dans diverses juridictions du pays, le BINUH continue d'encourager les autorités nationales à veiller à ce que la question soit abordée afin de maintenir l'élan donné aux efforts visant à réduire la détention préventive prolongée.

28. Le 16 février, le PNUD a organisé un atelier pour lancer le modèle de juridiction en matière de violence fondée sur le genre. Plus de 40 participants ont pris part à cette activité, dont des représentants du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, du Ministère de la justice, des associations de magistrats, de la police nationale, de l'ordre des avocats, de l'institution nationale des droits humains, du Conseil national d'assistance légale, du BINUH et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), ainsi que des membres de la société civile.

29. D'autres séances de formation ont également été organisées en février. Ainsi, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le PNUD, en coopération avec l'École de la magistrature, a formé des magistrats à l'identification

et à la poursuite des auteurs de délits de corruption, et des enquêteurs de l'Unité de lutte contre la corruption ont reçu une formation aux enquêtes anti-corruption et aux enquêtes financières. Le 29 février, l'ONUSD, en collaboration avec le PNUD, a également contribué à la journée annuelle de déclaration du patrimoine en aidant les fonctionnaires à remplir les formulaires afin d'éviter toute interprétation erronée, d'informer le public cible des conséquences du non-respect de cette obligation de déclaration et de faciliter l'accomplissement de cette formalité pour les personnes concernées conformément au cadre juridique.

## V. Droits humains

30. Les violations des droits humains commises par les gangs et les groupes d'autodéfense ont atteint des niveaux sans précédent. Les assassinats ciblés, les viols collectifs, les enlèvements, le recrutement et l'utilisation d'enfants et l'extorsion de fonds aux entreprises et aux personnes faisant la navette entre leur domicile et leur travail sont au nombre des tactiques utilisées par les gangs pour renforcer leur contrôle sur les zones stratégiques. Ces tactiques ont de plus entravé le travail des institutions chargées d'assurer l'état de droit, en particulier à Port-au-Prince et dans l'Artibonite. D'autres violations ont été signalées à Belladère, Hinche, Mirebalais et Saut-d'Eau. Des acteurs étatiques ont également été impliqués dans des violations des droits humains lors de manifestations antigouvernementales nationales, principalement lors d'affrontements entre les manifestants et la police.

31. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 22 mars, la violence des gangs a fait 1 660 morts (1 347 hommes, 273 femmes et 40 enfants) et 845 blessés (624 hommes, 179 femmes et 42 enfants). Cela représente une augmentation de 53 % par rapport à la période précédente et fait des trois premiers mois de 2024 la période la plus violente depuis que le BINUH a mis en place son mécanisme de surveillance des droits humains au début de l'année 2022. La majorité des personnes tuées ou blessées ont été touchées par des balles lors d'affrontements entre gangs ou d'attaques ciblées lancées par les gangs pour créer la panique et soumettre la population. Les opérations antigangs et les opérations de maîtrise des foules menées par la police lors de manifestations antigouvernementales ont également fait des victimes.

32. Les premiers mois de l'année ont été marqués par des affrontements extrêmement violents entre les deux principales coalitions de gangs qui se sont soldés, dans certains cas, par le massacre de populations locales, comme à La Saline et à Solino, dans la commune de Port-au-Prince, Belekou, Brooklyn, Drouillard et Pierre VI, dans la commune de Cité-Soleil, et dans les quartiers situés dans la commune de Delmas. Au cours de ces incidents, plus de 460 membres de la population, qui n'étaient pas impliqués dans les affrontements, ont été tués ou blessés. Parmi les victimes se trouvaient au moins 11 enfants, dont le plus jeune avait 8 ans. Certaines victimes ont été prises pour cible et tuées, tandis que d'autres ont été touchées par des balles dans les rues lorsque les gangs ont fait irruption dans leur quartier ou ont tiré intentionnellement sur des résidences, qui sont facilement pénétrables puisqu'elles sont faites de tôles et de bois. Dans d'autres cas, des gangs ont délibérément mis le feu à des camps et à des logements improvisés de personnes déplacées où des familles entières ont péri dans les flammes, comme ce fut le cas à Delmas 18, à la mi-janvier. Plus de 600 bâtiments publics et privés, y compris des résidences, des écoles, des églises et des commerces, ont été vandalisés, pillés et incendiés par des gangs partout dans la capitale.

33. À Cité-Soleil, les gangs ont continué à s'en prendre aux habitants des quartiers contrôlés par des rivaux. Positionnés sur les toits d'immeubles élevés, les membres des gangs, munis d'armes de type militaire, se sont livrés à des tirs isolés ou à des



fusillades sans discernement pour tuer ou blesser des hommes, des femmes et des enfants alors qu'ils se rendaient au travail ou à l'école, ou qu'ils se trouvaient à l'intérieur de leur logement. Pour semer la peur et soumettre la population, les gangs ont également tué des habitants qui avaient publiquement exprimé leur opposition à leur présence dans des zones déjà sous leur influence, comme ce fut le cas à Mariani, dans la commune de Carrefour.

34. Les gangs ayant resserré leur emprise sur toutes les routes principales de la région métropolitaine de Port-au-Prince, les gens ont commencé à utiliser des embarcations légères pour échapper à la mort, au kidnapping, au viol ou à l'extorsion, en particulier le long de la section sud de la route nationale n° 2 qui relie Port-au-Prince et Carrefour aux départements du sud. Pour obliger les gens à continuer à emprunter cette route, tout au long de la période considérée, des gangs ont intercepté plusieurs de ces embarcations, notamment dans la zone de Mariani, et ont enlevé et tué par balle ou à la machette des dizaines de personnes, dont des enfants et des marchands ambulants.

35. Depuis que les gangs ont modifié leurs tactiques afin de viser les institutions de l'État et que des chefs de gangs bien connus se sont évadés de prison, les défenseurs des droits humains, les journalistes et les personnes affiliées aux institutions de l'État, y compris les magistrats, ont fait l'objet de menaces, ont été enlevés alors qu'ils se trouvaient chez eux ou ont vu leur domicile incendié. La sécurité d'un grand nombre de ces personnes est désormais gravement compromise. Par ailleurs, le BINUH a reçu des informations selon lesquelles au moins deux candidats proposés pour siéger au conseil présidentiel de transition ont reçu des menaces émanant de chefs de gangs.

36. Les zones basses du département de l'Artibonite ont continué à être fortement touchées par la violence des gangs. Dans les communes de Dessalines, l'Estère, Liancourt, Petite-Rivière-de-l'Artibonite et Verrettes, des gangs ont attaqué la population en tirant sans discrimination sur les habitations et les passants ou en exécutant les personnes qui contestaient leur « autorité ». Au moins 53 personnes ont été tuées ou blessées lors de ces menées criminelles. En outre, les véhicules privés et publics circulant sur les routes principales ont continué à être systématiquement arrêtés de force par des membres de gangs qui dépouillent, violent ou kidnappent les conducteurs et les passagers, tuant quiconque leur oppose une résistance. Les attaques des gangs contre les terres agricoles et les moyens de subsistance ont poussé les agriculteurs à abandonner plus de 3 000 hectares de terres et à se déplacer vers des zones moins fertiles mais plus sûres.

37. Des enlèvements ont continué d'être signalés dans la région métropolitaine de Port-au-Prince et dans le département de l'Artibonite. Au moins 438 personnes (234 hommes, 183 femmes et 21 enfants) ont été enlevées contre rançon entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars. Aucune catégorie sociale n'a été épargnée, et même des membres de congrégations religieuses ont été enlevés. Au moins neuf d'entre eux ont été enlevés alors qu'ils se rendaient dans les bâtiments de leur institution ou qu'ils s'y trouvaient. Certaines des victimes enlevées dont les familles n'ont pas pu réunir l'argent demandé ont été tuées sur leur lieu de captivité, notamment dans le département de l'Artibonite.

38. La violence a fortement limité l'accès aux soins de santé. Au moins trois centres de santé, situés dans les communes de Delmas, Port-au-Prince et Tabarre, ont été pillés, et l'hôpital universitaire d'État de Port-au-Prince a été abandonné par le personnel médical et la plupart des patients à la suite des fusillades intenses entre gangs qui ont eu lieu dans la région depuis le 1<sup>er</sup> mars. Les hôpitaux qui restaient opérationnels ont continué à pâtir du manque de fournitures médicales et du fait que les membres du personnel de santé ne se présentent pas au travail, par crainte d'être tués sur leur chemin ou lorsqu'ils se trouvent dans les centres de soins.

39. La liberté de circulation et les activités socioéconomiques sont restées fortement limitées par la violence des gangs. Dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, les conducteurs de véhicules privés et publics ont été contraints de payer des « taxes de circulation » à de nombreux « points de contrôle » improvisés installés par des gangs le long des routes principales. Les passagers et les passants sont fréquemment victimes de vols ou d'enlèvements, en particulier dans le département de l'Artibonite. Les propriétaires de sociétés de transport routier ont été contraints de payer des « taxes de protection » mensuelles, qui peuvent atteindre 8 000 dollars par mois, ainsi qu'une taxe supplémentaire dont le montant varie en fonction de la valeur des marchandises transportées.

40. Le vigilantisme, associé à une intervention inadéquate de la police, a conduit au lynchage par la population de 62 personnes soupçonnées d'appartenir à des gangs ou d'être des criminels. Plus de la moitié de ces lynchages ont eu lieu dans des zones situées en dehors de la capitale, qui n'étaient pas touchées par les gangs et en craignent maintenant la propagation. En outre, les groupes d'autodéfense dans les zones à forte concentration de gangs ont été responsables de 32 meurtres supplémentaires de membres présumés de gangs et de leurs associés. Certaines de ces brigades, dirigées par des policiers en activité ou d'anciens policiers, comme dans la commune de Carrefour, ont tué des personnes parce qu'elles n'avaient pas sur elles leurs documents d'identité. En janvier et février, selon des informations, le Procureur général de Miragoâne aurait exécuté sommairement en public deux membres présumés de gangs ; il est également allégué qu'il aurait exécuté au moins 16 autres membres de gangs en 2023.

#### *Violence sexuelle*

41. Les gangs ont continué à utiliser la violence sexuelle pour répandre la peur et pour soumettre et punir la population. À Cité-Soleil, des femmes et des jeunes filles qui empruntaient la seule route permettant de sortir de Brooklyn ont été interceptées par des gangs de « quartiers rivaux » et soumises à des viols collectifs. En janvier, l'une des victimes, une jeune fille de 17 ans, qui empruntait cet itinéraire pour se rendre à l'école, a été prise par un groupe d'individus armés et violée à plusieurs reprises par de multiples auteurs. Elle a ensuite été tuée par balle.

42. Le soir du 4 mars et tôt le matin du 5 mars, selon des sources locales, plusieurs détenues ont été violées par des détenus dans la prison de Jacmel (département du Sud-Est). Les détenus se sont introduits dans le quartier des femmes et les ont agressées sexuellement. Il ne s'agirait pas de la première fois que des détenues sont violées à la prison de Jacmel, que ce soit par d'autres détenus ou par le personnel de la prison. Après avoir réalisé que les autorités pénitentiaires n'étaient pas intervenues pour mettre fin à l'agression des détenues, les agresseurs ont tenté de s'échapper de la prison. L'intervention de la police a permis d'éviter cette évasion, qui s'est soldée par la mort d'au moins trois prisonniers de sexe masculin, sept autres ayant été blessés. Vingt des instigateurs ont été transférés à la prison de Petit-Goâve (département de l'Ouest), tandis que les femmes ont été transférées dans les cellules du commissariat local pour assurer leur sécurité. Bien que les victimes aient reçu des kits sanitaires, elles n'ont pas eu accès à des services de santé.

#### *Manifestations et troubles civils*

43. Au cours de la deuxième quinzaine de janvier, des manifestations antigouvernementales et des troubles civils ont eu lieu dans 8 des 10 départements d'Haïti. Les manifestations, qui sont devenues violentes à plusieurs reprises, ont entraîné la fermeture d'institutions publiques et paralysé les services essentiels et les activités économiques. Elles ont reçu le soutien de certains éléments affiliés à la

Brigade de surveillance des aires protégées, une unité opérationnelle de l'Agence nationale des aires protégées, qui fait partie du Ministère de l'environnement. Au moins 22 personnes ont été tuées et 48 autres blessées, la plupart du temps lors des interventions policières visant à rétablir l'ordre. Lors d'une confrontation armée avec la police nationale à Pétion-Ville (département de l'Ouest), le 7 février, 5 personnes associées à la Brigade ont été tuées. Le 23 février, le Gouvernement a révoqué le chef de la Brigade et l'a remplacé par un « Comité de restructuration technique ». En outre, le 29 février, le Gouvernement a ordonné à toutes les personnes affiliées à la Brigade de se présenter au Ministère de l'environnement pour se faire enregistrer et leur a interdit d'effectuer des patrouilles dans les rues. L'ordre n'a pas été respecté et des agents armés de la Brigade ont continué à patrouiller dans les rues de plusieurs villes.

### *Impunité*

44. Depuis juin 2022, des attaques de gangs ont rendu les palais de justice de Port-au-Prince et de la Croix-des-Bouquets non opérationnels, les obligeant à partager un espace limité. En outre, le greffe du tribunal de paix de Croix-des-Bouquets et le tribunal de paix de Delmas ont été incendiés par des gangs en mars. Lors de manifestations antigouvernementales en février, des bâtiments judiciaires aux Gonaïves, à Trou-du-Nord et à Petit-Goâve ont également été incendiés, des membres de gangs s'étant infiltrés parmi les manifestants.

45. Les agents de l'État et les gangs responsables de violations graves des droits humains et d'atteintes diverses n'ont toujours pas été amenés à répondre de leurs actes, ce qui restait particulièrement préoccupant. Les affaires emblématiques relatives aux massacres de Grande Ravine (2017), de La Saline (2018) et de Bel Air (2019) sont restées au point mort. Des progrès ont été réalisés dans les enquêtes sur la corruption des fonctionnaires.

46. Parmi les 51 personnes inculpées par le juge en charge de l'enquête sur l'assassinat du Président Moïse figurent deux membres importants de la Brigade de surveillance des aires protégées, dont l'ancien chef de celle-ci, qui est toujours en fuite. L'autre personne était en détention provisoire au pénitencier national de Port-au-Prince mais s'est évadée lors de l'attaque des gangs du 2 mars.

47. Guy Philippe, qui a été rapatrié en Haïti en novembre 2023 après avoir purgé dans une prison américaine six des neuf années de la peine prononcée à son encontre pour son rôle dans des activités de blanchiment d'argent et de trafic de drogue, a largement compté sur le soutien de personnes affiliées à la Brigade de surveillance des aires protégées pour appeler à des troubles civils et au départ du Premier Ministre depuis son retour dans le pays. Deux affaires pénales dans lesquelles il est impliqué sont toujours pendantes en Haïti. Guy Philippe est accusé d'avoir orchestré une attaque violente contre une coopérative agricole et d'avoir terrorisé les habitants au moyen d'armes de gros calibre dans le département du Nord-Ouest en 2004. Il aurait en outre participé à une attaque armée contre le commissariat de police, la prison et les unités départementales de maintien d'ordre de la police nationale aux Cayes (département du Sud) en 2016. Aucune des deux affaires n'a progressé de manière significative.

### *Contrôle de la police*

48. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 23 mars, l'Inspection générale a ouvert 31 enquêtes concernant 36 policiers, dont 15 sur des cas de violations présumées des droits humains commises lors des manifestations nationales de janvier et février. Une enquête a également été ouverte sur les attaques contre le pénitencier national et la prison de la Croix-des-Bouquets. Au cours de la même période, aucune enquête n'a été menée à terme, en conséquence de quoi il n'a été adopté aucune mesure ou

décision administrative d'engager des poursuites pénales. La violence des gangs a en outre eu un impact particulièrement préjudiciable sur le fonctionnement de l'Inspection générale, qui est notamment fermée et complètement désertée depuis le 3 mars en raison de l'activité armée constante des gangs à Delmas, où se trouvent ses bureaux.

## VI. Femmes et paix et sécurité

49. Dans le département de l'Artibonite, ONU-Femmes et ses partenaires ont pris en charge 450 femmes ayant survécu à des violences, en privilégiant les femmes chefs de famille qui ont porté plainte contre leur conjoint et en procurant une assistance financière à des déplacées. Pour répondre aux besoins urgents, une aide financière a été accordée à 25 femmes, dont 20 rescapées de violences originaires de Saint-Marc et 5 déplacées, dont 2 en situation de handicap. Cette aide financière est essentielle pour faciliter l'accès aux soins médicaux et juridiques nécessaires, et permettre aux intéressées de s'engager sur la voie de la guérison et de la justice.

50. Le nombre d'expulsions hors de la République dominicaine a augmenté de manière notable, ce phénomène touchant les femmes, les filles et les jeunes migrants à la frontière de Ouanaminthe. ONU-Femmes a envoyé du personnel à la frontière pour rencontrer 71 femmes expulsées et les aider à se réinstaller.

## VII. Chômage et jeunes et autres groupes vulnérables

### *Situation socioéconomique*

51. L'instabilité sécuritaire et politique persistante a eu un impact sur les performances économiques du pays et sur la qualité de vie des citoyens, mettant en évidence la nécessité d'une intervention rapide et bien coordonnée. De plus, l'économie haïtienne souffre de l'interdiction du commerce transfrontalier avec la République dominicaine pendant 50 jours, imposée du 13 septembre au 31 octobre 2023. La République dominicaine est le deuxième partenaire commercial le plus important d'Haïti après les États-Unis. Une étude du FMI basée sur des données allant jusqu'à 2018 montre que le commerce informel avec la République dominicaine représente environ 50 % des données officielles et que les recettes fiscales non perçues s'élèvent à environ 7 % des recettes totales.

52. La croissance économique négative persistante d'Haïti, estimée à moins 1,9 % en 2023, a entraîné un déclin de 10,5 % du produit intérieur brut entre 2019 et 2023. Le Programme multisectoriel pour l'apaisement et la réinsertion sociale des groupes vulnérables, financé par le Gouvernement, a été une tentative de stimuler l'activité économique. Son exécution a toutefois été limitée et les résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes en dépit de certains effets sur la consommation finale. Les prévisions pour 2024 sont plus optimistes, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Fonds monétaire international indiquant une croissance économique positive de 0,5 % et de 1,4 %, respectivement.

53. Par contraste, à la fin de 2023, la gourde haïtienne s'est appréciée par rapport au dollar des États-Unis grâce à une combinaison de facteurs dont, selon la Banque centrale d'Haïti, les opérations de change agressives du pays et la baisse de la demande de dollars des États-Unis résultant d'un déclin des importations. En janvier, le taux de change de référence était de 131,7 gourdes pour 1 dollar des États-Unis, contre une moyenne de 153,3 gourdes en avril 2023.

54. De même, janvier 2024 a vu un ralentissement de l'inflation annualisée à 20,9 %, selon les données de l'Institut national de la statistique. Ce ralentissement peut s'expliquer en partie par la baisse continue des prix des denrées alimentaires dans le monde, qui, selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, ont atteint en janvier 2024 leur niveau le plus bas en trois ans. Les tensions et les barrages routiers sur les principales routes reliant la métropole de Port-au-Prince aux départements du sud ont nui aux échanges entre ces départements. Ces perturbations ont entraîné une augmentation de 23 % du panier alimentaire dans les départements du Sud et du Sud-Est, les prix de certains produits ayant augmenté de 66 % dans certaines régions entre octobre 2023 et mi-janvier 2024. Haïti a connu une légère augmentation de l'inflation mensuelle en janvier 2024 d'environ 1,1 % par rapport au mois précédent (2,1 %).

55. L'instabilité de l'environnement politique et des conditions de sécurité en Haïti a eu des répercussions sensibles sur les opérations commerciales, compromettant directement la stabilité économique et la confiance des investisseurs. Selon l'Institut national de la statistique d'Haïti, les investissements ont chuté de 17,6 % entre 2022 et 2023, passant de 63,1 à 51,9 milliards de gourdes. En conséquence, le marché du travail haïtien reste fragile et s'accompagne de taux de chômage élevés, en particulier chez les jeunes, ce qui entraîne une augmentation de la pauvreté et de l'instabilité économique, la création d'emplois ne suffisant pas à répondre à la demande croissante de la main-d'œuvre.

56. Selon des données émanant de l'Institut national de la statistique, les exportations de produits manufacturés (vêtements et habillement en particulier), qui représentent près de 35,0 % des exportations totales, ont considérablement diminué par rapport à 2022. Les exportations se sont établies à 329,96 millions de dollars en 2023, contre 449,34 millions de dollars en 2022, soit une contraction de 26,6 %. Ce déclin des activités, en particulier dans le secteur du textile, a eu des répercussions sur la main-d'œuvre sous-traitante qui, selon le bulletin de l'emploi de l'Association des industries d'Haïti, a perdu 11 262 emplois de septembre 2022 à septembre 2023, passant d'un total de 53 387 à 42 125, soit une baisse de plus de 21,1 %.

#### *Protection sociale et sécurité alimentaire*

57. La crise alimentaire en Haïti est l'une des pires au monde. Plus de 4,35 millions d'Haïtiens, soit 44 % de la population, font actuellement face à une insécurité alimentaire aiguë (phases 3 et 4 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire). Les enfants sont particulièrement vulnérables, 7,2 % d'entre eux souffrant de malnutrition aiguë globale (contre 6 % en 2022).

58. La faible productivité agricole, la sécheresse, l'augmentation des prix des denrées alimentaires dans les départements du Sud et du Sud-Est et l'accès restreint aux marchés et aux services en raison de la violence des gangs sont les principales causes de l'insécurité alimentaire. Étant donné que les gangs continuent de jouer un rôle important dans l'économie locale, l'accès est souvent limité par les droits qu'ils exigent, ce qui fait grimper les coûts des entreprises et les dépenses des consommateurs en général. L'enquête nationale représentative sur les ménages (hungerMAP) menée à la mi-janvier par le Programme alimentaire mondial (PAM) fait apparaître une augmentation de 3,4 %, entre décembre et janvier, de la proportion de ménages ayant déclaré que leur capacité d'acheter des produits alimentaires de base a été compromise par la hausse des prix des denrées alimentaires. La disponibilité limitée des composants essentiels du régime alimentaire de la plupart des familles haïtiennes, tels que le riz, le blé, la farine, le maïs et les haricots rouges, ou le manque d'accès aux approvisionnements, compte parmi les autres facteurs clés.

59. Les contraintes qui ont marqué la période considérée, en particulier à la mi-février, ont eu des répercussions sur l'accès à la population la plus exposée à l'insécurité alimentaire, en particulier les enfants. Les manifestations généralisées et l'insécurité persistante ont limité l'accès et la capacité du PAM à atteindre certaines zones.

60. Le 24 janvier, les ministres de l'éducation, de l'agriculture et de la santé ont signé la politique nationale actualisée relative à l'alimentation scolaire, appuyée par l'ONU. Cette politique vise à produire localement 100 % des repas scolaires d'ici à 2030, pour soutenir directement le secteur agricole et les petits exploitants. La phase de mise en œuvre a déjà produit des résultats, notamment : i) 50 % des bénéficiaires de repas scolaires assurés par le PAM reçoivent un repas quotidien produit exclusivement en Haïti ; ii) 4 500 agriculteurs locaux travaillent à plein temps pour approvisionner le PAM en Haïti ; iii) le PAM a acheté de produits haïtiens d'une valeur de 8,4 millions en 2023. Ces chiffres devraient connaître une croissance exponentielle dans les années à venir.

## VIII. Services sociaux de base et résilience des ménages

### *Besoins humanitaires et accès aux services de base*

61. Les fermetures d'écoles ont privé les enfants de leur droit à l'éducation et ont rendu plus difficile l'accès à d'autres services, comme les repas. Selon le PAM, en janvier et février 2024, plus de 310 000 des 420 000 enfants censés recevoir des repas à l'école en ont été privé à un moment donné du fait de la fermeture des écoles ou de l'impossibilité pour le PAM de se rendre dans ces écoles en raison de l'insécurité. Le PAM a indiqué que durant la semaine du 1<sup>er</sup> au 5 avril, environ 208 440 écoliers n'ont pas pu recevoir de repas scolaire à cause de l'insécurité.

62. D'importants mouvements de population ont eu lieu dans la région métropolitaine de Port-au-Prince et dans tout le pays en raison de la violence des gangs. Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), environ 50 000 personnes ont été déplacées au cours du premier trimestre 2024 du fait de l'intensification de l'activité des gangs. En mars 2024, 362 551 personnes étaient déplacées à l'intérieur du pays, soit 15 % de plus qu'à la fin de 2023. Au total, 98 % des personnes déplacées ont été contraintes de fuir leur foyer en raison des violences auxquelles se livrent les gangs dans tout le pays, en particulier dans les départements du Sud, de l'Artibonite et du Centre.

63. Dans la région métropolitaine de Port-au-Prince, plus de 86 000 personnes vivent dans des conditions épouvantables sur 84 sites différents, cette situation étant aggravée par le manque d'accès à la nourriture et aux services d'hygiène et d'assainissement. Les communautés d'accueil partout dans le pays hébergent plus de 264 000 personnes, soit 73 % de l'ensemble des personnes déplacées, ce qui met à rude épreuve les maigres ressources dont disposent les familles d'accueil. Dans la région métropolitaine de Port-au-Prince, environ deux tiers des déplacés résident dans des camps, et ce chiffre augmente au fil du temps.

64. Depuis janvier 2024, l'OIM a directement fourni des services essentiels à plus de 48 000 déplacés, notamment des articles non alimentaires, des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, des soins de santé primaires, des soins de santé mentale et un soutien psychosocial, des logements assurés grâce à des subventions à la location et à l'amélioration de l'habitat, une aide au transport vers d'autres provinces et une assistance pécuniaire à usages multiples.

65. Les retours forcés se produisent à un rythme comparable à celui de 2023. Plus de 28 000 personnes ont été renvoyées en Haïti contre leur gré en 2024, dont environ



10 000 ont fait l'objet d'un retour forcé en mars, soit 10 % de plus que pendant tout le mois de février. La République dominicaine compte pour 97 % de l'ensemble des rapatriements, suivie par les îles Turques et Caïques. L'OIM continue de fournir une aide humanitaire aux migrants renvoyés de force par voies terrestre, maritime et aérienne.

66. Au moins 5 587 incidents de violence fondée sur le genre ont été signalés aux assistants sociaux et aux prestataires de services de lutte contre cette violence dans le sous-groupe de la violence fondée sur le genre entre janvier et décembre 2023, les cas de viols constituant 86 % de ces incidents. Comparé à la même période en 2022, cela représente une augmentation de 49 %. L'impunité prévaut encore dans la grande majorité des cas d'agressions sexuelles commises par des gangs. L'accès restreint aux services dans les régions contrôlées par des gangs a un impact sur la capacité des partenaires de fournir une aide, car il réduit l'accès aux services pour les victimes de violence fondée sur le genre. En outre, la relocalisation des victimes de cette violence et des personnes y ayant survécu ou la mise en œuvre d'initiatives de placement temporaire dans des lieux sûrs, restent problématiques. Il est extrêmement rare de trouver des solutions d'hébergement qui offrent un logement sûr, une aide à la réinsertion et la réadaptation en dehors de zones contrôlées par des gangs.

67. Avec le soutien d'ONU-Femmes, cinq organisations de la société civile des départements de l'Ouest, de l'Artibonite et du Nord-Ouest ont lancé des actions humanitaires et de protection qui ont bénéficié à 60 892 personnes (43 462 femmes et 17 430 hommes), l'accent étant mis sur la participation et le soutien des femmes. Dans le département de l'Ouest, les efforts se sont concentrés sur l'éducation et le plaidoyer, plus de 42 000 personnes étant désormais mieux informées sur des questions essentielles telles que la prévention de la violence fondée sur le genre, la planification familiale et les services de prévention du VIH.

## **IX. Situation opérationnelle**

68. Les fréquents affrontements entre différents gangs et entre les gangs et la police, ainsi que le vigilantisme, et les barrages routiers érigés dans toute la zone métropolitaine de Port-au-Prince ont contraint les membres du personnel de l'ONU à rester confinés dans leurs logements respectifs depuis le 2 mars afin de minimiser les risques qui pèsent sur leur sécurité.

69. L'insécurité croissante et la saturation des capacités en matière de sécurité ont nécessité de ramener la présence de l'ONU à Port-au-Prince au seul personnel essentiel. Cette réduction était liée à la fermeture de l'aéroport Toussaint Louverture à Port-au-Prince, aux risques associés à l'évacuation par la route en traversant des zones contrôlées par des gangs et à l'absence de moyens aériens à voile tournante réservés aux évacuations. Un hélicoptère du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies effectuant des livraisons d'aide humanitaire a compensé la réduction temporaire des moyens à Port-au-Prince. Le 29 mars, un hélicoptère a temporairement été mis à disposition pour une période de deux semaines pour appuyer les activités de réduction des effectifs à Port-au-Prince.

70. Entre le 16 et le 20 mars, 149 membres du personnel dont les activités ne relevaient pas de l'assistance vitale ont été transférés hors d'Haïti par des vols spéciaux organisés par le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies. Parallèlement, le BINUH a mis en place des mesures pour aider son personnel recruté sur le plan national, auquel la crise impose un fardeau supplémentaire.

71. Les inquiétudes ont en outre persisté concernant l'eau potable et le carburant disponibles pour assurer le fonctionnement de la Mission et répondre aux besoins du

personnel travaillant actuellement à domicile en raison des conditions de sécurité. L'un des principaux producteurs d'eau en bouteille en Haïti a fait savoir qu'il n'était pas en mesure de distribuer de l'eau à Port-au-Prince, y compris au BINUH. Bien que la Mission dispose de réserves d'eau à court terme, leur disponibilité reste incertaine si l'insécurité persiste. Dans ce contexte, les hauts responsables de l'ONU évaluent actuellement les possibilités de réduire encore la présence de l'Organisation en Haïti tout en veillant à ce que le BINUH et l'équipe de pays de l'ONU continuent de s'acquitter des aspects essentiels de leur mandat.

## **X. Exploitation et atteintes sexuelles**

72. Au cours de la période considérée, le BINUH a enregistré des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, assorties ou non de demandes en reconnaissance de paternité et de versement de pension alimentaire, qui concernaient des membres du personnel d'une mission précédente.

73. Les efforts de prévention et de répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles se sont considérablement intensifiés grâce à des initiatives de collaboration entre des organismes des Nations Unies et des organisations de la société civile, coordonnées par le bureau de la coordonnatrice résidente. De récentes discussions au sein du réseau national de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ont mis en évidence l'importance d'une participation accrue des communautés, de l'élaboration de messages adaptés sur cette protection et de la mise en place de mécanismes de signalement correspondant aux préférences de la population. Cet aspect a été intégré dans le plan d'action de 2024, sous la forme de diverses activités ciblées. En outre, les discussions en cours visent à améliorer l'accessibilité et les dispositifs d'orientation vers des services en cas d'allégation. Cette approche non seulement souligne l'engagement à lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, mais encore tient compte du rôle essentiel de la mobilisation de la population et de l'importance de stratégies réactives pour traiter les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles et en réduire la fréquence efficacement.

74. La spécialiste hors classe des droits des victimes a communiqué régulièrement avec l'OIM et avec les mères pour suivre la mise en œuvre du projet d'assistance liée aux besoins de base des mères et de leurs enfants nés d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis principalement par des membres du personnel de l'ancienne Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

## **XI. Observations**

75. Les attaques coordonnées de gangs armés qui ont eu lieu à la fin du mois de février en Haïti ont été un défi effronté à l'autorité de l'État, dont elles ont poussé les institutions au bord du gouffre. L'évolution rapide de la dynamique des gangs est très préoccupante. La nouvelle unité d'action de multiples gangs contre l'autorité de l'État coïncide avec des attaques plus audacieuses et mieux coordonnées, qui entretiennent un chaos et une terreur sans précédent au sein de la population civile et ont causé des pertes humaines. Je condamne fermement le vandalisme délibéré et la destruction des infrastructures de l'État et d'autres installations critiques.

76. Ce sont les habitants d'Haïti qui souffrent le plus de ces attaques, et les récits de violences extrêmes commises par des gangs à l'encontre de la population dans l'intention de la soumettre sont chose trop commune. Bien des femmes et des filles continuent de subir des actes de violence sexuelle et fondée sur le genre. Des milliers de personnes ont été forcées de fuir leur foyer et leur quartier dans la région

métropolitaine de Port-au-Prince. La violence et l'absence d'état de droit exacerbent en outre les disparités dans les domaines de l'éducation et de la santé, et entravent voire réduisent à néant les avancées en matière développement.

77. Il est crucial que les volets politique et de sécurité progressent en parallèle. Je me félicite de la mise en place officielle du conseil présidentiel de transition et j'encourage les parties prenantes à continuer d'accomplir des progrès constants en mettant en place un système de gouvernance transitoire, comme convenu le 11 mars, y compris avec la nomination d'un Premier Ministre par intérim. Je prends acte de l'engagement du Premier Ministre Henry de se retirer après la mise en place du Conseil et la nomination d'un Premier Ministre du nouveau gouvernement, et j'apprécie les efforts qu'il consent dans le cadre du dialogue interhaïtien. La mise en œuvre rapide des dispositions de gouvernance transitoire et l'amélioration de la situation en matière de sécurité sont essentielles pour créer les conditions nécessaires au rétablissement d'institutions démocratiques grâce à des élections pacifiques, crédibles et participatives. Je souligne également l'importance d'assurer la représentation des Haïtiennes dans le système de gouvernance transitoire et leur participation active au dialogue politique en cours et aux étapes à venir. Je condamne sans équivoque toute forme de violence fondée sur le genre, en particulier lorsqu'elle vise des femmes engagées dans des activités politiques.

78. Je salue le rôle actif joué par la CARICOM et d'autres partenaires internationaux pour ce qui est de faciliter les avancées dans le règlement de la crise politique en Haïti. Leur dialogue avec les parties prenantes haïtiennes a été déterminant quant au maintien d'un processus politique dirigé par les Haïtiens.

79. Bien que la police ait réussi à repousser certaines attaques, huit de ses installations ont été détruites. Je réitère mon appel urgent concernant le déploiement rapide de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti, tel qu'autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2699 \(2023\)](#). Ce déploiement est absolument nécessaire pour aider la Police nationale d'Haïti à faire face à la situation désastreuse en matière de sécurité. Je continue à réitérer mon appel à tous les États Membres, et en particulier à ceux de la région, pour qu'ils apportent une contribution véritable et veillent à ce que la Mission reçoive le soutien financier et logistique solide dont elle a besoin pour réussir. L'ONU continue de collaborer étroitement avec les États Membres afin de porter les efforts conjoints à un niveau aussi élevé que possible pour aider les autorités haïtiennes à améliorer les conditions de sécurité. La création du fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, comme demandé dans la résolution [2699 \(2023\)](#), pour que des contributions volontaires puissent être versées à la Mission multinationale marque à cet égard une avancée significative. J'encourage vivement les États Membres intéressés à contribuer d'urgence au fonds d'affectation spéciale pour la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti, qui est prêt à recevoir des contributions et à effectuer des décaissements.

80. Je condamne fermement l'utilisation d'armes lourdes et j'exhorte la communauté internationale à contribuer à un programme de désengagement et de désarmement axé sur les gangs qui représentent un moindre risque. Il est impératif pour Haïti de promulguer et d'appliquer des lois réglementant la possession, l'utilisation et la circulation d'armes et de munitions.

81. Je voudrais réaffirmer la solidarité de l'ONU avec le peuple haïtien et notre engagement total et constant à soutenir les efforts visant à trouver une issue à cette crise multidimensionnelle dans le pays. Il est crucial d'allouer au BINUH des ressources suffisantes pour la mise en œuvre effective de son mandat. Dans le contexte opérationnel actuel, la Mission aura besoin de toute urgence de ressources supplémentaires dans les domaines de la planification, de l'analyse et de la

communication de l'information, de la communication stratégique, ainsi que de moyens de sécurité.

82. J'encourage vivement la communauté internationale à intensifier son soutien à l'action humanitaire et aux efforts de développement et de lutte contre la violence en Haïti. Il s'agit notamment de répondre aux besoins immédiats des personnes les plus vulnérables en matière de protection, tout en élaborant simultanément des stratégies à long terme pour remédier aux causes profondes de l'instabilité. Un soutien accru est essentiel pour bâtir un Haïti sûr et stable, où le développement durable repose sur une base solide et où les droits humains de toutes les personnes sont protégés.

83. Enfin, je tiens à exprimer à nouveau ma gratitude à la Représentante spéciale et à tous les membres de la famille des Nations Unies dans le pays pour leur dévouement sans faille et leurs efforts inlassables en faveur d'Haïti et de son peuple.

Annexe

**Informations disponibles sur les cas de violence collective, d'activités criminelles et de violations des droits humains en Haïti**

